Montréal

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 30 avril 2009, a adopté le règlement suivant :

RCG 09-011 **Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 $ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal**

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 3 juin 2009. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 10 juin 2009

Le greffier de la Ville,
M^{e} Yves Saindon